

Projet de mandat pour le Groupe consultatif technique (GCT) du Mémorandum d'Entente sur la Conservation des Oiseaux de Proie Migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces)

Objectif et principales tâches

1. L'objectif du Groupe consultatif technique (GCT) est d'aider les Signataires à mettre en œuvre efficacement le MdE Rapaces, y compris le Plan d'action.
2. Les membres du GCT remplissent leurs tâches à titre personnel en qualité de spécialistes plutôt qu'en tant que représentants de gouvernements ou d'organisations auxquelles ils pourraient aussi être affiliés.
3. L'Unité de coordination du MdE Rapaces a pour tâche de recevoir et de transmettre les demandes adressées par les Signataires au GCT pour avis.
4. Les principales tâches du GCT sont les suivantes:
 - a. Fournir des avis d'experts, des informations et formuler des recommandations pour la mise en œuvre du MdE Rapaces, aux Signataires et à l'Unité de coordination, selon les besoins;
 - b. Analyser, si nécessaire, les avis scientifiques et les évaluations et formuler des recommandations, en particulier concernant le contenu des Annexes I, II et III dans le Plan d'action du MdE Rapaces;
 - c. Préparer un rapport écrit de ses activités pour chaque session de la Réunion des Signataires, rapport qui doit être soumis à l'Unité de coordination au moins 60 jours avant la réunion;
 - d. Recommander à l'Unité de coordination de convoquer dans les plus brefs délais une session de la Réunion des Signataires si une situation d'urgence devait se présenter; et
 - e. S'acquitter de toute autre tâche que la Réunion des Signataires pourrait lui confier.

Taille et composition du GCT

5. Le GCT est constitué de personnes intervenant à titre personnel et en qualité de spécialistes dans les domaines de la recherche, de la conservation et/ou de la gestion des rapaces. En nommant des personnes au GCT, les Signataires doivent s'efforcer d'assurer un équilibre entre les différents domaines de compétences.
6. Le Groupe se compose de:
 - Dix personnes nommées par les Signataires provenant des quatre principales régions géopolitiques par le MdE Rapaces, à savoir: Afrique¹ (sauf le Nord) – 3 représentants; Asie² – 2 représentants; Europe³ – 3 représentants; et Moyen-Orient et Afrique du Nord⁴ – 2 représentants.
 - Une personne nommée par BirdLife International – l'Autorité nommée par l'UICN pour les oiseaux.
7. Le GCT a la faculté d'inviter d'autres spécialistes [jusqu'à cinq] qui contribueront à ses délibérations et/ou participeront à ses réunions en vue d'apporter des compétences supplémentaires.

Présentation des candidatures et nomination

8. Chaque Signataire peut désigner un individu, indépendamment de sa nationalité et en conformité avec le paragraphe 5, pour participer au GCT.
9. Les candidatures à tout poste vacant doivent être présentées par écrit à l'Unité de coordination au moins 60 jours avant la Réunion des Signataires et comprendre des renseignements détaillés sur

For reasons of economy, this document is printed in a limited number, and will not be distributed at the meeting. Delegates are kindly requested to bring their copy to the meeting and not to request additional copies.

l'expérience professionnelle des candidats (par exemple, un curriculum vitae). L'Unité de coordination fait part de ces propositions de candidatures à tous les Signataires de la région concernée.

10. Pour la mise en place du GCT qui devrait avoir lieu lors de la 1^{ère} Réunion des Signataires, exceptionnellement les candidatures seront acceptées par l'Unité de coordination durant la réunion, et non pas conformément aux dispositions du paragraphe 8.

11. Les Signataires de chaque région désignent leurs représentants régionaux par consensus, parmi les candidats, en tenant compte de leurs compétences techniques concernant les oiseaux de proie. Au cas où les tentatives faites pour nommer des représentants régionaux pour le GCT échouent, les Signataires ont recours à l'élection (vote).

12. Les membres du GCT exercent leurs fonctions pendant deux Réunions ordinaires des Signataires et exceptionnellement peuvent être nommés pour un troisième mandat.

13. L'Unité de coordination informe les Signataires si un poste devient vacant suite à l'expiration d'un mandat ou pour une autre raison, par exemple après une démission volontaire.

14. Si un poste devient vacant durant la période intersessions, le GCT peut proposer aux Signataires un remplacement. La proposition est communiquée aux Signataires de la région concernée par l'Unité de coordination et est accompagnée des mêmes renseignements sur l'expérience professionnelle du candidat que pour une candidature ordinaire. En l'absence de toute objection de la part des Signataires de la région concernée, dans un laps de 30 jours après la communication donnée par l'Unité de coordination, la nomination provisoire sera considérée acceptée et prendra effet immédiatement. Si un Signataire soulève une objection, la procédure est répétée, s'il y a lieu, jusqu'à ce qu'un candidat acceptable soit identifié. Le mandat de la personne nommée provisoirement prend fin à l'issue de la prochaine Réunion des Signataires, à moins qu'elle ne soit de nouveau désignée par les Signataires de la région concernée.

Membres du GCT

15. Le GCT choisit un Président et un Vice-Président qui sont le principal point de contact entre le GCT et l'Unité de coordination.

16. Le Président du GCT participe aux Réunions des Signataires, et peut aussi prendre part, si le financement le permet, aux réunions des accords et organisations connexes et associés que les Signataires jugent en rapport avec les activités du MdE Rapaces. Les autres membres du GCT ont la faculté de participer en tant qu'observateurs aux Réunions des Signataires.

17. Le Président du GCT soumet un rapport sur les travaux du groupe à chaque session de la Réunion des Signataires.

18. Le Vice-Président aide le Président dans l'exercice de ses fonctions et préside les réunions en son absence.

Modus operandi

19. Afin de mener ses activités de manière efficace et de réduire les coûts, le GCT travaille par voie électronique chaque fois que possible.

20. En cas de besoin, les réunions du GCT sont convoquées par le Président du Groupe en consultation avec l'Unité de coordination et, dans la mesure du possible, sont accueillies par un Signataire du MdE Rapaces.

21. La convocation de réunions du GCT, avec indication de la date et du lieu, est envoyée à tous les membres du Groupe par l'Unité de coordination au moins 45 jours à l'avance.

¹ L'Afrique comprend les 46 pays suivants (15 Signataires): **Afrique du Sud, Angola**, Bénin, Botswana, Burkina Faso, **Burundi**, Cameroun, Cap-Vert, Comores, **Congo**, Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Gabon, **Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya**, Lesotho, Libéria, **Madagascar**, Malawi, **Mali**, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, **République démocratique du Congo**, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, **Sénégal**, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Swaziland, **Tchad, Togo**, Zambie et Zimbabwe.

² L'Asie comprend les 15 pays suivants (3 Signataires): Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Inde, Kazakhstan, Kirghizistan, **Mongolie, Népal**, Ouzbékistan, **Pakistan**, République populaire de Chine, Sri Lanka, Tadjikistan, Turkménistan et Turquie.

³ L'Europe comprend les 49 pays suivants et l'Union européenne (17 Signataires): Albanie, **Allemagne**, Andorre, **Arménie**, Autriche, Azerbaïdjan, Belarus, **Belgique**, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Cité du Vatican, Croatie, **Danemark (y compris les Îles Féroé et le Groenland)**, Espagne (y compris les Îles Canaries), Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, **Finlande (y compris les Îles Åland)**, **France (y compris Mayotte et La Réunion)**, Géorgie, Grèce, **Hongrie**, Irlande, Islande, Israël, **Italie**, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, **Luxembourg**, Malte, **Monaco**, Monténégro, **Norvège (y compris les Îles Svalbard et Jan Mayen)**, **Pays-Bas**, Pologne, **Portugal**, République de Moldova, République tchèque, **Roumanie, Royaume-Uni (y compris Jersey, Guernesey, l'Île de Man, Gibraltar et les zones de souveraineté à Chypre)**, Saint-Marin, Serbie, **Slovaquie**, Slovénie, Suède, Suisse et Ukraine.

⁴ Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord comprennent les 20 pays suivants (5 Signataires): Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, **Djibouti**, Égypte, **Émirats arabes unis**, Iran, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, **Maroc**, Oman, Qatar, République arabe syrienne, **Soudan**, Territoires sous autorité palestinienne, Tunisie et **Yémen**.

Note: Les **Signataires** du MdE Rapaces sont indiqués en caractères gras (au 1er octobre 2012).